Lyon Métropole Habitat
Direction de l'innovation digitale et des systèmes d'information

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Hébergement du site internet et applications associées de Lyon Métropole Habitat

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026IN-S0077
Date limite de remise des plis	**07/12/2026 à 17h00 heures**
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Le Pouvoir Adjudicateur : Lyon Métropole Habitat - Direction de l'innovation digitale et des systèmes d'information
Adresse : 194 rue Duguesclin – CS 43813 – 69433 Lyon Cedex 03
Téléphone : 04.78.71.61.00
Site internet : http://www.lmhabitat.fr

Profil d'acheteur : AWS-Achat
Adresse https://www.marches-publics.info/

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Hébergement du site internet et applications associées de Lyon Métropole Habitat**

La présente consultation a pour objet :
- *La mise à disposition de plateformes virtuelles permettant l'hébergement du site web Lyon Métropole Habitat de manière sécurisée (solution de PRA/PCA) et de diverses applications*
- *La fourniture de prestations permettant d'assurer l'exploitation des dites plates-formes (administration & supervision)*
- *La maintenance des dites plateformes*
- *La fourniture d'un accès Internet sécurisé et performant, garantissant l'accès aux différentes plateformes*

Code CPV	Libellé CPV
72500000-0	Services informatiques
72415000-2	Services d'hébergement pour l'exploitation de sites WWW (World Wide Web)

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Hébergement du site internet et applications associées de Lyon Métropole Habitat
Acheteur	Lyon Métropole Habitat
Type de contrat	Accord-cadre mixte mono-attributaire de services à bons de commande et à marchés subséquents, sans montant minimum et avec montant maximum
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Locaux du titulaire
Durée	24 mois, reconductible deux fois pour une période de 12 mois
Forme des prix	Bons de commande de l'accord-cadre : prix unitaires Marchés subséquents : prix mixtes, unitaires ou forfaitaires
Variation des prix	Prix révisables

- **Allotissement et structure de la consultation :**

Le contrat n'est pas décomposé en lots, son objet ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Forme du contrat :**

En application des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-7 à R2162-9, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique, la présente consultation a pour objet la mise en place d'un accord cadre mixte mono-attributaire afin de satisfaire le besoin objet de l'accord-cadre.

En application de l'article R2162-3 du Code de la Commande Publique, l'accord-cadre s'exécutera en partie par la conclusion de marchés subséquents et en partie par l'émission de bons de commande :

- Pour les prestations récurrentes prévues au bordereau des prix par l'émission de bons de commande

- Pour les prestations ponctuelles non prévues au bordereau des prix et/ou qui nécessitent une organisation et des conditions d'exécutions particulières par la conclusion de marchés subséquents

L'accord-cadre est sans montant minimum et avec un montant maximum de 215 000 € HT pour sa durée totale.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable via le site de Lyon Métropole Habitat (LMH) à l'adresse suivante :

http://www.lmhabitat.fr

espace « Fournisseur », « Nos consultations en cours » cliquer sur en savoir plus ».

Il est recommandé aux opérateurs économiques de s'authentifier et d'indiquer une adresse mail valide permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Les opérateurs économiques sont informés du fait que tous les échanges se feront en utilisant cette adresse mail, vérifiée par AWS-Achat et enregistrée dans sa base.

Les candidats sont invités à déposer de préférence leur pli plusieurs heures avant la clôture de la consultation, afin de pouvoir intervenir en cas de difficulté technique lors du dépôt.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Lettre de candidature (DC1) : Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie et joint en annexe du présent RC),
- Déclaration du candidat (DC2) : Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie et joint en annexe du présent RC),
- Le présent règlement de consultation et ses annexes,
- L'acte d'engagement et ses annexes, notamment le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- Le cadre de réponse technique (CRT),
- Une déclaration des capacités financières et effectifs du candidat

- Une fiche synthétique des références
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication (CCAG-TIC) (approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021) : pièce non jointe, le titulaire étant censé le connaître ;

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : http://www.marches-publics.info.

- **Sans suite :**

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*

Document	Descriptif
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains (Effectifs moyens)	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Références/garanties équivalentes	*Liste des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire ou garanties équivalentes* *(Cf « fiche synthétique des références »)*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document
L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes, cadres ci-joint à compléter et dater
Le bordereau des prix unitaires (BPU) qui constitue l'annexe n°1 de l'acte d'engagement, cadre ci-joint à compléter
Le devis quantitatif estimatif (DQE), cadre ci-joint à compléter
Le cadre de réponse technique (CRT) à compléter
Un mémoire technique justificatif des dispositions que le soumissionnaire se propose d'adopter pour l'exécution des prestations.

- **Modalités de remise des offres :**

La remise des candidatures et offres se fera obligatoirement par voie électronique sur le profil d'acheteur de Lyon Métropole Habitat accessible également via le site de Lyon Métropole Habitat à l'adresse suivante:

http://www.lmhabitat.fr

dans l'espace « FOURNISSEUR » puis « Nos consultations en cours ».
et dans les conditions techniques suivantes :

- Les fichiers doivent être transmis aux formats WORD 2013 ou EXCEL 2013 de MICROSOFT (ou compatibles).

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites ne seront pas retenus et seront effacés des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été ouverts.

Le soumissionnaire est invité à prendre connaissance des informations du site AWS-Achat concernant le temps nécessaire au téléchargement des plis.

Les opérateurs économiques peuvent adresser, dans une enveloppe cachetée comportant en haut à gauche l'étiquetage joint en annexe dûment complété, **une copie de sauvegarde** de leurs plis remis par voie électronique.

La copie de sauvegarde devra être remise dans les conditions prévues à l'article R. 2132-11 du code de la commande publique soit contre récépissé soit par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

Lyon Métropole Habitat - Service des marchés - 194, rue Duguesclin - CS 43813 - 69003 Lyon.

Horaires d'ouverture de l'accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h (16 h les veilles de jour férié) - Fermé les jours fériés.

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des opérateurs économiques. L'organisateur de la consultation ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des propositions. Les frais de transport des propositions sont à la charge des opérateurs économiques.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées dans les conditions prévues aux articles R2152-1 à R2152-13 du code de la commande publique et classées en fonction des critères suivants :

- **40% Prix de l'offre au regard du DQE**

La note donnée s'exprime en pourcentage de la proposition la moins chère. L'offre la moins-disante reçoit la note maximale, soit 40 points. Les autres offres reçoivent une note calculée comme suit :

Note = 40 x (Prix de l'offre la moins disante / Prix de l'offre étudiée)

Le DQE permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées dans le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du DQE sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce DQE seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du DQE qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

- **60% Valeur technique au regard du mémoire technique et du cadre de réponse technique** composé des items suivants:

Item 1	**Caractéristiques des data centers** : Localisation, Haute disponibilité, Sécurité, redondance des infrastructures, certifications et normes…	**évaluation de 0 à 15**
Item 2	**Caractéristiques et performance de la solution proposée pour les sites Internet ou environnement critique** : Architecture, fonctionnalités, Sécurité, facilité d'accès, évolutivité…	**évaluation de 0 à 20**
Item 3	**Caractéristiques et performance de l'offre de service en phase initiale et en phase exploitation**	**évaluation de 0 à 20**
Item 4	**Performance environnementale de la solution d'hébergement** : PUE (Power Usage Effectiveness) du ou des data centers proposés pour l'exécution des prestations. La valeur communiquée devra être une valeur mesurée, correspondant à la dernière année civile complète disponible à la date de remise des offres, et devra être justifiée par un document permettant d'en vérifier l'exactitude. À défaut de justificatif ou en cas de valeur « by design », la valeur ne sera pas prise en compte pour la notation. En cas de plusieurs data centers utilisés pour l'exécution du marché, la note sera déterminée sur la base du PUE le plus élevé parmi les data centers concernés.	**évaluation de 0 à 5**
	Somme des évaluations	**de 0 à 60**

L'évaluation par item permet de distribuer le nombre de points résultant du pourcentage de la pondération. La note maximum de 60 pour ce critère est attribuée au soumissionnaire qui obtient le plus grand nombre de points distribués sur ce critère. Pour les autres offres, le calcul de la note relative s'effectue à partir de la formule :

Note = 60 x (Somme des évaluations de l'offre étudiée / Somme des évaluations de l'offre ayant obtenu le plus de point)

Pour l'ensemble des items, l'évaluation est appréciée de la manière suivante :

- Note maximum : proposition complète et satisfaisante

- Moitié de la note maximum : proposition présentant des imprécisions ou des généralités, tout en restant acceptable
- Note 0 : absence d'information, ou proposition présentant des lacunes techniques ou des incohérences.

Il est possible de distribuer des notes intermédiaires.

Les dispositions proposées par le soumissionnaire et figurant au mémoire justificatif de l'offre seront rendues contractuelles pour celles qui ne remettent pas en cause directement ou indirectement l'expression de besoins.

La note finale de l'offre sera le total des deux notes distribuées.

Le classement des offres s'effectue de la note la plus élevée, classée première, à la note la moins élevée classée dernière.

Le candidat classé en première position sera celui ayant obtenue la note totale la plus élevée. En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note au critère le plus fortement pondéré.

- **Critères des marchés subséquents :**

L'accord-cadre étant mono-attributaire, il n'est pas prévu de critère de jugement des offres pour les marchés subséquents.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre dès le dépôt de leur offre leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve toutefois la possibilité d'engager des négociations avec les candidats, dans les conditions exposées ci-après.

Les négociations ont pour objectif d'améliorer les propositions initiales, tant sur le plan technique qu'économique, afin de les adapter au mieux aux besoins de l'acheteur. Elles pourront porter sur l'ensemble des éléments des offres, notamment leurs caractéristiques techniques et financières, ainsi que sur certaines dispositions du cahier des charges, sans toutefois remettre en cause l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ou les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les trois candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes. Les candidats concernés en seront informés par écrit.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. À ce titre, l'acheteur s'interdit de communiquer aux autres candidats les solutions proposées ou les informations confidentielles transmises par un candidat au cours des négociations, sauf accord de ce dernier.

Les négociations pourront être menées par écrit ou lors de réunions. Elles pourront se dérouler en plusieurs phases successives, à l'issue desquelles certains candidats pourront être écartés de la négociation, au regard des critères d'attribution. La phase finale pourra ainsi être limitée au ou aux candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Dans le cadre de la présente consultation, les négociations seront conduites exclusivement de manière dématérialisée, via le profil acheteur. L'ensemble des échanges fera l'objet d'une formalisation écrite.

À l'issue des négociations, les candidats concernés seront invités à remettre une offre définitive, qui fera l'objet d'un classement final.

L'acheteur se réserve néanmoins la possibilité d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans engager de négociation.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **http://www.marches-publics.info**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Lyon
184, rue Duguesclin
69003 LYON

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG TIC du 30 mars 2021

ANNEXE N° 1 : ÉTIQUETAGE DES PLIS COPIE DE SAUVEGARDE

Étiquetage " plis " A COLLER SUR ENVELOPPE D'EXPEDITION (en haut à gauche) :

Commune	**:**	**DIVERSES COMMUNES DE LA METROPOLE DE LYON**	Assistant marché R.A. / R.O..	**:**	Charlotte Mottin	
Programme	**:**	**Hébergement du site internet et applications associées de Lyon Métropole Habitat** **(Affaire : 2026IN-S0077)**				
Nor **soumissionn** **ou en ca** **groupemen** **Mandataire**		**COPIE DE SAUVEGARDE** **NE PAS OUVRIR**				
Adresse	**:**					
		Code Postal :	**Ville :**			
N° de(s) lot(s)	**:**					
					Acheteur	
N° d'enregistrement à l'arrivée	**:**				**Lyon Métropole Habitat** **194 rue Duguesclin** **CS 43813** **69433 Lyon cedex 03**	